

délibération :  
D\_2019\_3\_3

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 08 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Février 2019

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Programme de voirie -  
Sollicitation du Fonds  
Départemental d'Aide aux  
Communes**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune, au titre de la compétence voirie, peut solliciter le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) tous les 3 ans pour financer les travaux d'investissement de voirie.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Ce fonds peut être octroyé aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 760 € par habitant, dans la limite de 35 % d'un montant de dépense éligible calculé sur le linéaire de voirie, à raison de 0,8309 € du mètre linéaire.

La commune de Mouthiers-Sur-Boëme ayant un potentiel fiscal de 568,13 € par habitant, elle peut donc solliciter ce fonds sur la base du linéaire enregistré au 31/12/2015, soit 47 742m.

Cette aide pourrait donc atteindre en 2019, 35 % d'un montant de dépense éligible de 39 668 €, soit au total 13 884 € de subvention.

Considérant les travaux de voirie à venir et dans le cadre du marché actuel, il est proposé de mobiliser le FDAC pour les travaux de voirie 2019.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents:**

- **SOLLICITE** le Fonds Départemental d'Aides aux Communes pour financer les travaux d'investissement de voirie pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/03/2019, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **14 MARS 2019**

Le Maire,

Michel CARTERET.

